

DIRECTIVES CONCERNANT LES SUBVENTIONS DE DÉPLACEMENT AU CONGRÈS ANNUEL DE LA S.H.C.

Le CRSH a accordé des fonds à la S.H.C. pour l'aider à payer le transport de ceux et celles qui assisteront au congrès annuel de 2006 à l'Université York (Toronto). Ces fonds sont les seuls dont dispose la S.H.C. pour défrayer les membres qui doivent se déplacer pour présenter une communication à cette conférence annuelle; de plus, ces fonds ne permettent pas généralement de rembourser entièrement les dépenses engagées par les membres.

- a) La distribution de ces fonds a été confiée au trésorier.
- b) Seuls les frais de transport seront remboursés et seules les personnes demeurant à plus de 300 km de l'Université York pourront s'en prévaloir.
- c) La S.H.C. ne s'engage pas à rembourser la totalité des frais de transport des participants admissibles. En conséquence, nous nous devons d'insister sur le fait que tous les participants, incluant les étudiants diplômés, devraient d'abord s'adresser à leur institution ou à tout autre organisme subventionnaire afin d'obtenir des fonds de déplacement.
- d) Seuls les membres en règle de la S.H.C. depuis au moins un mois avant le début de la conférence seront admissibles à la subvention de déplacement. De plus, seuls les membres en règle présentant une communication à la conférence seront admissibles à cette subvention. Priorité sera donnée aux étudiants diplômés et aux professeurs à contrat. Il faut s'attendre à ce que personne ne soit entièrement remboursé.
- e) Les participants admissibles qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la S.H.C. devront remplir les formulaires appropriés et les retourner à la Société avant le 30 avril 2006. Le formulaire « Demande de remboursement de frais de voyage » peut être rempli dès que les participants ont une idée des coûts qui seront encourus pour leur transport au lieu du congrès. Prière de noter que la S.H.C. *ne rembourse pas* les frais de logement, quels qu'ils soient.
- f) Les décisions seront communiquées par écrit vers le 1^{er} mai 2006 et le chèque correspondant sera remis en main propre à l'Université York par le personnel qui sera présent au bureau de la S.H.C.
- g) Veuillez noter que nous n'étudierons que les demandes de ceux et celles **qui auront fait parvenir leur communication au président du comité du programme**, le professeur Craig Heron, avant le 30 avril 2006.

